

Communiqué de presse

24 mai 2006

L'ALLIANCE PUBLIC-ARTISTES SE FELICITE DES PRISES DE POSITION DE SEGOLENE ROYAL SUR LE FINANCEMENT DE LA CULTURE

Les 16 membres de l'Alliance Public-Artistes soutiennent les propositions faites par Madame Ségolène Royal en faveur de « la coexistence entre plusieurs modes de rémunération et de financement » pour la culture et ses acteurs.

L'Alliance Public-Artistes rassemble :

- des **associations de consommateurs et d'internautes** (UFC Que-Choisir, UNAF, CLCV, Ligue de l'enseignement, Audionautes) ;
- des **sociétés de gestion collective des droits d'artistes** (ADAMI, SPEDIDAM, SAIF) ;
- des **syndicats d'artistes** (Fédération nationale SAMUP, SAMUP, SNAP CGT, SNEA-UNSA, SNM FO) ;
- des **associations de photographes** (UPC) et de musiciens et producteurs spécialisés (UMJ, QWARTZ).

L'Alliance Public-Artistes a toujours demandé que soit recherché un **véritable équilibre** entre l'ensemble des acteurs de la culture et le public ; cela a été refusé par le gouvernement dans le cadre de la discussion du projet de loi « Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information » (DADVSI). C'est au contraire ce qui ressort des propositions de Madame Ségolène Royal.

En invoquant le principe de licence globale, Madame Ségolène Royal démontre sa volonté, comme l'ont déjà fait plusieurs députés et sénateurs, de rompre avec la religion absolutiste des mesures techniques et du droit exclusif.

La culture doit pouvoir continuer à s'appuyer sur **trois modes de rémunération** :

- 1) le **droit exclusif** qui rémunère directement les producteurs, les distributeurs et, de manière moins systématique, les auteurs et les artistes interprètes ;
- 2) la **licence légale** qui rémunère les artistes interprètes pour l'exploitation de leurs interprétations musicales sur les chaînes de radio hertziennes. Cette licence doit impérativement être rétablie pour la télévision et instaurée sur les webradios ;
- 3) la **rémunération pour copie privée** qui assure une rémunération complémentaire pour toute la chaîne de création et permet de financer les aides à la création culturelle.

Quand l'un de ces modes de rémunération disparaît, c'est la création culturelle, sa diversité et le libre usage des œuvres qui est touché. Or, le projet DADVSI se concentre sur les droits exclusifs, oubliant les deux autres modes de rémunération. En aucun cas ce projet en l'état actuel, ne peut prétendre défendre l'intérêt des auteurs et des artistes interprètes dans un contexte où ces derniers sont, en pratique, en position d'infériorité vis-à-vis de leur producteur ou éditeur. La **commission mixte paritaire** qui doit prochainement rassembler députés et sénateurs pour finaliser ce texte peut être **l'occasion de lui redonner un semblant d'équilibre**, pour le respect des droits des artistes et du public. L'Alliance Public-Artistes appelle en tout cas les parlementaires à se mobiliser en ce sens.

Face à une vision partisane du financement de la culture, et profondément liberticide, il est nécessaire d'**ouvrir le débat sur les vraies questions** qui sont posées par l'internet : comment tenir compte des attentes et des pratiques du public ? Quelle rémunération complémentaire peut-on créer pour ces pratiques ? Comment sortir de la logique répressive qui stigmatise le peer-to-peer ? ...

Contact Alliance : Lionel Thoumyre – 01 44 18 58 54

Contacts Bureau de l'Alliance :

SPEDIDAM : Lionel Thoumyre – T : 01 44 18 58 54 – lionel.thoumyre@spedidam.fr

ADAMI : Catherine Boissière – T : 01 44 63 10 34 – cboissiere@adami.fr

SAIF : Olivier Brillanceau – T : 01 44 61 07 82 – obrillanceau@saif.fr

CLCV : Frédérique Pfrunder – T : 01 56 54 32 23 – pfrunder@clcv.org

UFC-QUE CHOISIR : Marie-Christine Brument – T : 01 44 93 19 84 – mcbrument@quechoisir.org

UNAF : Jean-Pierre Quignaux – T : 01 49 95 36 35 – jquignaux@unaf.fr

Le public



Les artistes



Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER
Président d'honneur
Pierre BOULEZ

